

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION : Le trail des Sapins est une épreuve pédestre semi nocturne en semi autonomie inscrite au calendrier des courses hors stade de l'Ardèche organisée par le Comité des Fetes de Lalouvesc.

| COURSES | DISTANCES | POINTS UTMB* | DÉNIVELÉS | CATÉGORIES ÉLIGIBLES | DÉPART | INSCRIPTION JUSQU'AU 6/10 | INSCRIPTION APRES LE 6/10 |
|----------------------|-----------|--------------|--------------------------------|----------------------|--------|---------------------------|---------------------------|
| L'Infernale | 45 km | 3 points | 2200 mD+ | espoirs à vétérans | 16H00 | 35€ | 40€ |
| La Louvetrouille | 21 km | 1 point | 1000 mD+ | juniors à vétérans | 17H30 | 20€ | 25€ |
| Le val des sorcières | 12 km | | 400 mD+ | cadets à vétérans | 18H00 | 12€ | 17€ |
| Courses enfants | 1 tour | | enfants nés entre 2010 et 2013 | | 16H45 | | |
| | 2 tours | | enfants nés en 2009 et avant | | 16H30 | | |
| Rando des sorcières | 12 km | | | | 18H00 | 10€ | 15€ |

Les courses enfants se font sans inscription ni classements et sous la responsabilité des parents.

Article 2 INSCRIPTIONS ET DOSSARDS : Un t-shirt sera offert aux 100 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards. Le retrait des dossards se fera le samedi 27 octobre 2018 à partir de 13h à Lalouvesc sur présentation de votre carte d'identité. Ce dossard devra être fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies. Les randonneurs doivent obligatoirement passer au départ pour récupérer sac et bon repas. Départ obligatoire à 18h.

Les bulletins d'inscription sont à envoyer au Comité des Fêtes de Lalouvesc Trail des Sapins le village Mairie 07520 LALOUVESC accompagnés du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Lalouvesc avec obligatoirement la photocopie de la licence ou de certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la manifestation. Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence du certificat médical. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire.

Le prix d'inscription (randonnée et courses) comprend le repas ardéchois à l'arrivée, les douches, le chronométrage et les ravitaillements. Pour les courses le chronométrage est assuré par Chronosphère. Les coureurs ont l'obligation de rendre la puce à l'arrivée sinon 15€ leur seront demandés.

Matériel obligatoire pour la course l'Infernale : couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent et téléphone portable. Pour la course la Louvetrouille, une réserve d'eau suffit. Pour tous les parcours, la lampe frontale est obligatoire.

Article 3 CATEGORIES ET RECOMPENSES : Catégories : Cadets (16-17 ans), juniors (18-19 ans), espoirs (20-22 ans), séniors (23-39 ans) et vétérans (43 ans et +). Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes toute catégorie confondue) de chaque course.

Article 4 SECURITE : La sécurité est assurée tout au long du parcours par un organisme spécialisé. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence sera fourni aux participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance la SMAACL référence 112745. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage pour votre sécurité. Une équipe de fermeture de parcours fera la voiture balai. La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Article 5 RAVITAILLEMENTS L'Infernale : 3 ravitaillements - La Louvetrouille : 2 ravitaillements et Le val des sorcières et la randonnée des sorcières : 1 ravitaillement.

Article 6 DROITS A L'IMAGE : Le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion.

Article 7 ANNULATION DE LA COURSE : Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.

Article 8 ACCEPTATION DU REGLEMENT : le concurrent accepte sans réserve le présent règlement

Les
dégüisements
seront
vivement
appréciés
sur place !

